

LES ELECTIONS MUNICIPALES DU 14 MARS

LISTE D'UNION REPUBLICAINE CONDUITE PAR TOUSSAINT MERLE
PRESENTÉE PAR LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Au nom de la liste d'Union Républicaine M. T. MERLE répond à la lettre de l'A.N.F.A.N.O.M.A.,

L'A.N.F.A.N.O.M.A. ayant écrit aux candidats de la liste d'Union Républicaine, nous publions la réponse adressée par M. Merle au nom de cette liste :

Monsieur le Président,
J'ai bien reçu votre lettre recommandée du 28 février 1968.
Mercredi 9 mars, au cours d'une réunion que j'ai soumise à la discussion des 31 candidats et candidates de la liste d'Union Républicaine que j'ai l'honneur et la joie de conduire aux élections municipales du 14 mars.

En conclusion, mes collègues ont prié de vous communiquer la réponse suivante :

1.) La loi antidémocratique faisant obligation de voter à liste entière, sans panachage, sans rature, notre réponse ne peut être que collective.

2.) Notre surprise a été grande en recevant votre lettre. En effet, l'A.N.F.A.N.O.M.A. a toujours dit, écrit et répété qu'elle ne voulait avoir aucun contact avec la municipalité de La Seyne !

Si ce n'est pour nous injurier ou pour nous salir ! Votre lettre correspond-elle à un changement d'attitude à notre égard ou correspond-elle à une manœuvre électorale ?

3.) Nous nous permettons de vous faire remarquer que votre attitude négative n'a pas empêché la municipalité à chaque fois que cela a été possible d'aider efficacement de nombreuses familles de rapatriés. Nous sommes à votre disposition pour vous présenter notre bilan très important à cet égard. D'ailleurs, vous le savez très bien, mais, tous vos efforts ont tendu à faire notre attitude bienveillante et notre aide sérieuse en faveur des rapatriés que nous considérons comme des Seynois.

4.) Ceci dit, nous répondons bien volontiers aux questions que vous nous posez :

a) L'amnésie : Elle ne peut être votée que par le Parlement. Depuis longtemps, tous les groupes politiques de l'Assemblée Nationale sans exception ont déposé un projet de loi en faveur de l'amnésie. Il appartient au gouvernement, aux termes de la Constitution (que seuls nous avons combattue en 1958 en répondant « Non » à l'époque) de porter ces projets de loi portant amnistie à l'ordre du jour.

En ce qui nous concerne nous sommes favorables à la discussion de ces projets de loi portant amnistie, ainsi que nous l'avons voté au Conseil Général du Var. De ce point de vue, notre position est nette : dans le respect de la légalité républicaine nous sommes favorables à l'amnésie.

b) L'indemnisation : La guerre d'Algérie, si elle a coûté cher aux rapatriés, elle a rapporté des bénéfices considérables aux grandes sociétés qui ont vendu aux gouvernements successifs le matériel et les matériaux utilisés pendant cette guerre. Nous pensons que ces sociétés devraient être amenées à rendre une partie importante des bénéfices accumulés pendant huit ans.

Il y aurait, au départ, de quel indemniser les rapatriés les plus

âgés et les plus nécessiteux car, pensons-nous, c'est par eux qu'il faut commencer.

Mais nous pensons qu'une indemnisation est normale, juste pour tous ceux qui ont été victimes de la guerre d'Algérie et que, sur ce point comme sur tant d'autres, le général de Gaulle a abusé.

Voilà notre réponse.

Nous nous permettons de vous faire remarquer que vos questions n'ont aucun rapport avec les élections municipales. Nous n'avons cependant éprouvé aucune gêne pour donner notre point de vue.

Sans doute en sera-t-il autrement pour la liste qui nous est opposée, que vous avez défendue publiquement bien qu'elle soit l'U.N.R. déguisée, et qui sollicitant ne fait pas de politique, ne s'occupe que de questions municipales. Si elle est liée avec elle-même, elle ne devrait pas vous répondre !

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

REUNIONS PUBLIQUES

MERCREDI 10

A 18 HEURES

Coopérateurs
J. GRIMAUD

A 18 HEURES

Société Matériel Naval
Philippe GIOVANNINI

A 18 HEURES

La Provençale
MAURICE PAUL

A 14 HEURES 30

Hôtel de Ville

Assemblée pour les Seynoises
avec T. MERLE
assisté de Mmes J. Vincent Y.
Dupoyet, M. Gaujac, A. Paganelli, M. Saïou.

x x x

VENDREDI A 21 H.

Bourse du Travail

JACQUES DUCLOS

sénateur, membre du bureau
Politique du PCF

NOTRE PROGRAMME :

VIII — L'ÉCLAIRAGE

C'est une question extrêmement importante puisque, dans ce domaine, les progrès sont considérables.

Par exemple, des travaux de modernisation exécutés il y a moins de 10 ans, comme au boulevard Staline ou dans le quartier ville (rue Franchipani, Cyrrus-Hugues, boulevard Paul-Lagarde, etc...).

De même, certains quartiers, comme Janas, les Guérins ne disposaient même pas de l'électricité. Ce qui semble impensable au XXe siècle !

Cela n'existe plus du moins à La Seyne, puisque nous avons terminé l'électrification des écarts.

Mais nous avons tenté quelques essais d'éclairage moderne : l'Isthme des Sablettes, place N. Verlaque, rue Camille-Pelletan, avenue du Dr-Mazen, quai S. Fabre, avenue Estienne-d'Orvès, il nous a paru qu'il fallait pour moderniser notre éclairage :

1.) Choisir une technique appropriée à chaque rue et à chaque quartier.

2.) Revoir la convention qui nous a lié à l'EDF pour les travaux d'entretien.

3.) Obtenir un pré-financement officiel ou officieux pour mettre ce projet important dans la voie de réalisation.

Après la victoire de dimanche prochain, nous nous efforcerons d'y parvenir.

DERNIERE SEMAINE

Eh ! Oui, lundi prochain se sera terminé !

La municipalité actuelle reprendra son travail puisque la victoire de la liste d'Union Républicaine sera élue à une majorité considérable !

Et, quoiqu'en dise le tract de l'UNR-ANRAS, non signé, M. Merle restera maire de La Seyne !

Faut-il être à court d'argument, faut-il être « minable », faut-il être « simple d'esprit » pour écrire « les secrets » de M. Merle qui se présente aux élections pour ne pas être élu !

Oui, M. Merle sera, lundi prochain, maire de La Seyne pour la sixième fois ! Comme en 1947 malgré le RPF Reynaud, aujourd'hui candidat de l'UNR-ANRAS, comme en 1950 malgré le RPF Déclaireux aujourd'hui candidat UNR-ANRAS, comme en 1953, malgré l'Indépendant Gabrielli, aujourd'hui candidat UNR-ANRAS, comme en 1959, malgré l'UNR-ANRAS, aujourd'hui candidat UNR-ANRAS...

Et ce conseil municipal qui dirige la ville depuis 1947, avec ses 10 anciens élus et ses 12 nouveaux candidats, reprendra son travail, sans interruption.

Ce ne sont pas les cris de l'ANRAS, ce ne sont pas les pitoyables de ses « appointés » qui y changeront quelque chose.

Allons, chers amis, chers camarades, jusqu'à dimanche, discutez, répondez, argumentez, et rappelez qu'il faut voter à liste entière, sans panachage, sans rature, sans quoi votre bulletin sera nul.

LES CITES H.L.M. RÉPONDENT ENCORE A M. SCAGLIA ! TROIS NOUVEAUX COMITES DE SOUTIEN

Où s'arrêtera Bertine, avons-nous écrit un jour ? Eh bien ! Bertine ne s'est pas encore arrêtée avec son nouveau et large Comité de Soutien :

Montanard L. — Montanard L. — Conclatelli D. — Conclatelli M.L. — Perona J. — Perona R. — Minicchi G. — Minicchi M.F. — Perera N. — Perera M.H. — Masson P. — Masson G. — Moutte Ch. — Nougère S. — Nougère G. — Rousseau S. — Rousseau J. — Guibéreaux M.H. — Roland A. — Roland A. — Fournier L. — Fournier L. — Julien A. — Julien R. — Julien P. — Segarra O. — Segarra S. — Boschetti F. — Olio J. — Olio H. — Martines A. — Martines J. — Giona V. — Giona G. — Montera V. — Montera M. — Wolff M. — Thomas R. — Tomas Isabelle — Serrano A. — Serrano L. — Festou D. — Festou M. — Martinez M. — Martinez S. — Scarbonchi F. — Scarbonchi J. — Aïche R. — Aïche C. — Colomp H. — Mussou E. — Mussou M. — Grossa A. — Grossa Y. — Lacrabère P. — Lacrabère M. — Joannes G. — Joannes G. — Orange L. — Orange A.M. — Sérani J. — Ruis E. — Ruis Lucie — Alcaldé J. — Alcaldé J. — Schembri J. — Schembri J. — Guidi G. — Forasipi F. — Jallibert G. — Jallibert M.J. — Escoffier E. — Escoffier M. — Gal M. — Gabriel S. — Palmieri E. — Guigliano J. — Guigliano V. — Maset J. — Maset A. — Sambarino.

En sché, c'est La Route-Mus-

écrites avec son nouveau Comité de Soutien :

Goux — Goux E. — Busco — Perrier — Boulière — Pérez P. — Girardo J. — Satriani J. — Conclatelli S. — Crepin P. — Estelland G. — Puzosi P. — Gernati — Durand M. — Durand F. — Nanni — Pesci — Alcega — Perli — Bonetto B. — Puviony — Sciandra — Sciandra — Pajani F. — Zigariotti — Odégo J. — Odégo T. — Martines J. — Trucchi A. — Trucchi A. — Anglesio J. — Ange M. — Portanier A. — Martines A. — Serrano R. — Bertina G. — Martines G. — Orsacelli J. — Orsacelli T. — Bertina A. — Cirrillo Marcel.

En sché, St-Antoine arrive à la rescousse avec :

Téply J. — Ouly J. — Moriconi L. — Cabras A. — Vivanco P. — Lorenzi A. — Lorenzi E. — Barthélemy H. — Barthélemy E. — Phéleq Paul — Phéleq A. — Delage Constant — Belmontet M. — Delage H. — Cabras A.N. — Paganelli A. — Marchetti B. — Marchetti M.L. — Allier E. — Simiaron F. — Scajola A. — Blanc — Carozza A. — Buznet P. — Lucéol T. — Gensollen P. — Festou A. — Festou H. — Barcelli F. — Porta M. — Giovanni M. et Mme — Galvagno M. — Galvagno P.

M. Scaglia, M. de l'U.N.R. - A.N.R.A.S. vous pouvez constater les résultats remarquables de votre lamentable propagande électorale des localités H.L.M. Conclat.

1947 - 1965 DIX-HUIT ANS DE GESTION MUNICIPALE LE CENTRE MEDICO-SOCIAL

L'ennemi n. 1 de M. Scaglia !
L'ennemi n. 1 de l'U.N.R. - A.N.R.A.S. !

Bien sûr, les municipalités U.N.R. ou ex-U.N.R., les municipalités indépendantes ou collabores, telles, comme à Toulon, La Valette, St-Raphaël, n'ont pas voulu de ce centre médico-social.

Et l'U.N.R. - A.N.R.A.S. se proposerait de le supprimer aussitôt, si par hasard, elle était élue !

Comme cela ne sera pas, le centre médico-social, nous l'avons

créé, nous l'avons aidé, nous l'avons défendu et il a rendu des services immenses à la population laborieuse de La Seyne qui ne considère pas ce centre comme « une mauvaise habitude municipale » qu'on en dise l'U.N.R. - A.N.R.A.S. C'est pourquoi l'immense majorité des électeurs et électrices qui ont connu le centre médico-social, qui connaissent les services rendus par cette réalisation sociale, apporteront leurs voix à la liste d'Union Républicaine.